

**Pièces à joindre au dossier de demande :**

- Le présent formulaire dûment complété, daté et signé ;
- Un plan de situation au 1/1 000ème ;
- Un plan de masse donnant les limites de la propriété, la situation de l'immeuble sur le terrain, l'implantation souhaitée pour le raccordement au réseau (échelle maximum : 1/500).
- 

**Dès réception de ce formulaire complété et des pièces demandées, nos services prendront contact avec vous pour prendre un rendez-vous sur site en présence d'un agent de EMMA.**

## I - Le demandeur

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## II - Caractéristiques du terrain

Adresse du projet : \_\_\_\_\_

Commune du projet \_\_\_\_\_

Numéro de permis de construire : .....

Projet sans dépôt de PC

Nom et adresse du propriétaire si différent du demandeur : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Références cadastrales (section et n° de parcelles) : \_\_\_\_\_

Superficie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### III - Caractéristiques des locaux à desservir

Construction achevée depuis plus de 2 ans (TVA 10%) :  Oui  Non  
(Si oui, merci de joindre l'attestation simplifiée à votre dossier de demande)

Maison d'habitation individuelle ne comportant qu'un logement

Bâtiment comportant plusieurs logements :

Nombre de logements : \_\_\_\_\_ Nombre de branchements souhaités : \_\_\_\_\_

Local professionnel, Destination & Activité : \_\_\_\_\_

Nature des effluents rejetés vers le réseau public :

Eaux issues des sanitaires uniquement  Eaux de lavage des sols  Effluents liés à l'activité

*En cas de rejet d'effluents non domestiques liés à l'activité, le syndicat mixte EMMA pourra exiger des prescriptions particulières (arrêté d'autorisation, convention de déversement)*

#### Procédure

- Un devis sera transmis au demandeur sous un délai de quatre semaines suivant la demande
- Les travaux seront réalisés sous un délai de huit semaines suivant la validation du devis (sous réserve d'obtention des autorisations administratives nécessaires)
- Suite à la réalisation des travaux, la facture définitive sera transmise au demandeur

#### Obligations

Nous attirons l'attention du demandeur sur les points suivants :

- Les eaux pluviales ne devront en aucun cas être raccordées vers le réseau public des eaux usées ;
- La partie privée du raccordement au réseau public doit faire l'objet d'un contrôle avant remblaiement des tranchées. Ainsi le syndicat mixte EMMA, devra être tenu informé de la réalisation des travaux dans un délai minimum de 48h. Ce contrôle gratuit concerne la partie interne de votre propriété (entre le bâtiment et le regard situé en limite de propriété).

#### Engagement

Le pétitionnaire soussigné s'engage à respecter le règlement du service d'eau du syndicat mixte EMMA.

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature :

Le \_\_\_\_\_

CENTRE ADMINISTRATIF | 20 rue des Bobines | BP 25  
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE Cedex | Tél. : 05 58 77 02 40  
Du lundi au vendredi : 8h00 – 17h45 sans interruption

[contact@emma40.fr](mailto:contact@emma40.fr)

CENTRE SOUSTONS | 1 Square d'Aquitaine | BP 55  
40141 SOUSTONS Cedex | Tél. : 05 58 41 43 15  
Du lundi au vendredi : 8h – 12h00 / 13h30 – 17H30

[www.emma40.fr](http://www.emma40.fr)